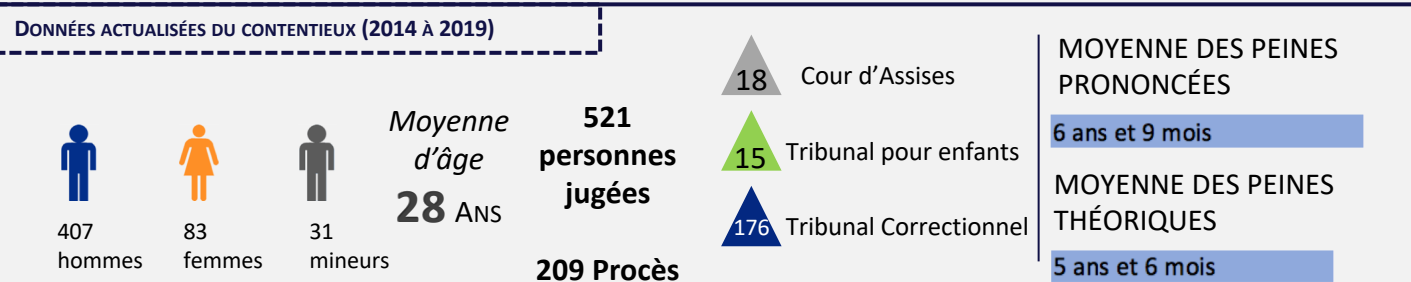
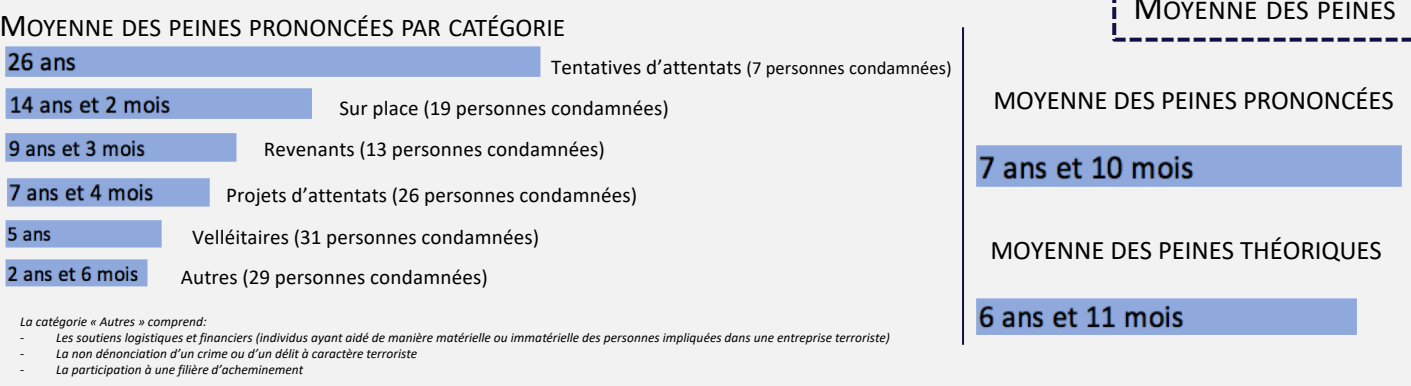
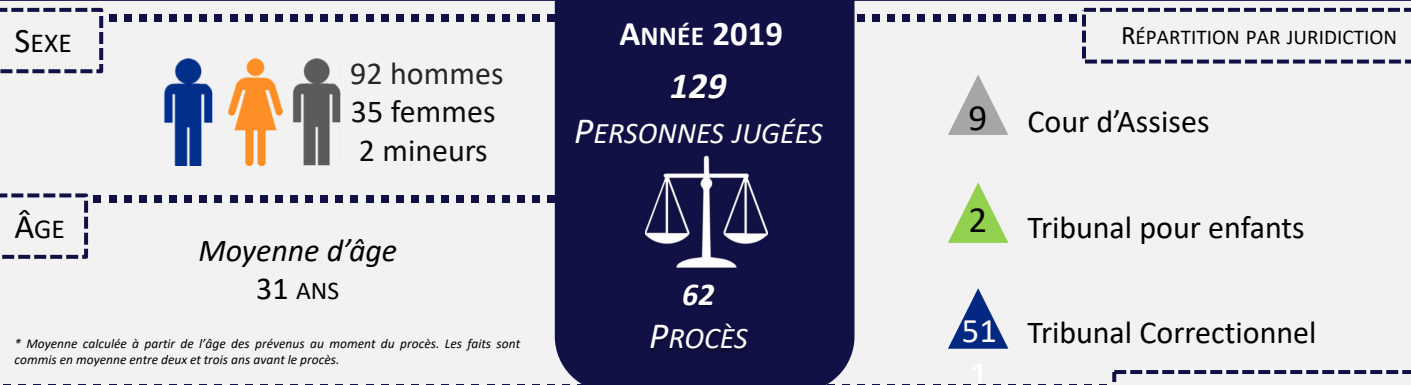




La présente infographie porte sur l'ensemble du contentieux judiciaire des filières dites « syro-irakiennes » du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019. Les personnes ont été poursuivies pour s'être rendues sur le théâtre des opérations d'organisations terroristes en Syrie ou en Irak, pour avoir eu l'intention de s'y rendre, pour leur appartenance à des réseaux de soutien logistique et financier ou pour leur participation à des projets d'attentats en lien avec le contexte syro-irakien.



### Focus sur trois procès marquants

#### Cour d'Assises spécialement composée

**Bilal Taghi** était jugé le **22/11/19** pour sa tentative d'attentat à l'arme blanche sur deux surveillants pénitentiaire au sein du quartier d'évaluation de la radicalisation (QER) de la maison d'arrêt d'Osny en septembre 2016. Il dessine avec le sang d'une des victimes un cœur sur un mur d'enceinte de la prison. Il y purgeait une peine de 5 ans d'emprisonnement prononcée par la 16e chambre du TC de Paris le 18/01/16 pour avoir tenté de rejoindre l'Etat Islamique en Syrie accompagné de Mansour Ly, Fayçal Ait Messoud et Silhem Laidouni courant 2014 et jusqu'en 2015. Il lui restait un peu moins de 4 ans d'emprisonnement à purger avant son passage à l'acte. Il est condamné par la Cour d'assises spécialement composée à la peine de **28 ans de réclusion criminelle dont 22 ans de sûreté**. Le ministère public avait requis la réclusion criminelle à perpétuité.

#### 16<sup>ème</sup> Chambre – Tribunal Correctionnel

**Frantz Petermann** entretenait des contacts avec le djihadiste Maxime Hauchard, bourreau de l'EI présumé décédé en 2017, dans le but de rallier les rangs de l'organisation en Syrie courant décembre 2014. Il était également poursuivi pour avoir fait parvenir la somme de 100 euros à Jordan Boulanger, autre djihadiste présent sur zone, via Western Union. Déjà jugé pour apologie du terrorisme le 10/02/15, les faits avaient été requalifiés en outrage et menace de mort à agent de la force publique. Il avait été condamné à la peine de 4 mois d'emprisonnement (3 mois de sursis avec mise à l'épreuve). Le **29/11/19** il est condamné à la peine de **5 ans d'emprisonnement dont 3 ans de sursis avec mise à l'épreuve** pour ses velléités de départ et pour financement d'une entreprise terroriste. La peine prononcée par la 16e chambre du TC de Paris est conforme aux réquisitions du parquet.

#### 16<sup>ème</sup> Chambre – Tribunal Correctionnel

Agé de 32 ans au moment des faits, **Tarik Najem** rejoint la Syrie en novembre 2013 pour y intégrer les rangs de l'Etat Islamique. Depuis 2009, il fréquente la mosquée de la Fraternité à Aubervilliers et assiste à des cours de religion dirigé par El Habib Belkhir, militant pro-djihadiste soupçonné en 2006 d'avoir animé une filière d'acheminement de combattants. Après avoir nié un séjour de près de 5 mois au sein de l'organisation durant ses interrogatoires devant le juge d'instruction, il admet finalement à l'audience son enrôlement et déclare avoir quitté l'Etat Islamique début mars 2014. Il n'est interpellé qu'en 2016 après la publication des Daesh Leaks par Sky News. **Tarik Najem** est condamné le **13/09/19** par la 16e chambre du TC de Paris à la peine de **7 ans d'emprisonnement (2/3 de sûreté)**. Le parquet avait requis une peine de 8 ans d'emprisonnement (2/3 de sûreté).